

1. La location d'un emplacement comprend les éléments suivants:
 - Guichet(s) avec rabat pour poser un ordinateur portable (connexion électrique fournie) ; (sauf demande de location d'écrans uniquement)
 - Paroi avec 2 écrans plats ;
 - Tabouret(s) pour le personnel;
 - Pas de téléphone fixe, ni connexion internet autre que le WiFi public gratuit ([Free Wifi GVA](#))
2. Pour tout problème durant la location, s'adresser à locationguichetmobile@gva.ch ou à votre personne de contact.
3. La tarification se fait par journée entière, y compris pour une utilisation de quelques heures. Le client informe Genève Aéroport de ses heures de présences sur la journée.

Les clés sont disponibles selon l'horaire convenu à partir de 07:30 et doivent être restituées au plus tard à 23:30. Les visuels sont programmés durant cette plage horaire.

La prise en main du guichet se fait en présence d'un représentant de Genève Aéroport selon le processus qui a été transmis en amont au client.

La restitution se fait de manière autonome ou en présence d'un représentant de Genève Aéroport. Le formulaire d'état des lieux doit être retourné dûment signé avec les clefs et le badge.

4. Les dégâts matériels, autres que ceux qui sont dus à l'usure normale, seront facturés au locataire. Toute clé ou badge non restitué sera facturé CHF 100.-(par objet manquant)
5. De manière générale, les réservations s'effectuent à l'avance et au minimum 14 jours avant la date de location souhaitée.
6. En cas d'annulation, les frais suivants s'appliquent :
 - moins de 2 semaines avant la date de location : 100% des frais de location
 - de 2 à 4 semaines avant la date de location : 50% des frais de location
7. Les factures sont envoyées par courrier en début du mois suivant la location. Un intérêt moratoire de 5% pourra être perçu pour toute facture non réglée dans les délais. Les réclamations sont à formuler au plus tard dans les 8 jours suivant l'envoi de la facture.
8. Pour l'utilisation des écrans, la remise de fichiers (logo, texte et éventuellement film) doit se faire au moins 14 jours avant la date de location. Les fichiers ne correspondant pas aux formats ou reçus hors délais peuvent être refusés.
Données écrans : [Visitors Center - Données techniques 2023 \(gva.ch\)](#)

La diffusion de publicité sur les écrans n'ayant pas de rapport direct avec l'activité du locataire est strictement interdite. Genève Aéroport se réserve le droit d'interdire une diffusion qui serait à l'encontre de ses propres intérêts ou en concurrence avec d'autres annonceurs du site aéroportuaire.

9. Pour bénéficier d'une connexion internet interne, nous proposons en option :
- Un accès WiFi au prix forfaitaire de CHF 80.- HT par période de location.

La demande se fait à la réservation.

10. Les éléments loués et la zone environnante doivent être maintenus propres et dégagés pendant toute la durée de la location. En particulier, sont interdits: l'affichage sauvage sur les guichets ou panneaux collés sur le guichet, la mise en place de roll-ups, la consommation de nourriture et boissons, le stockage de matériel ou de bagages, des activités commerciales ou non liées à l'accueil de passagers. En cas de nettoyage non-usuel, un forfait de CHF 200.- sera facturé.

Nous vous invitons également à prendre connaissance des règles aéroportuaires de Genève Aéroport : [Règles Genève Aéroport](#)

11. La direction de Genève Aéroport décline toute responsabilité concernant les objets ou valeurs déposées dans le guichet ou l'armoire du back office.

Genève Aéroport, Février 2023